

TABEAU des taxes à percevoir en vertu des articles 1, 2, 3, 4 et 5 du décret du 14 août 1877 pour les correspondances échangées entre la France, les Colonies françaises et les Bureaux français à l'étranger, d'une part, et la Perse, les Colonies danoises, la Confédération Argentine, les villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) et les villes d'Amoy, Canton, Foo-Chow, Hankow, Kiung-Chow, Ningpo et Swatow (voie de Hong-Kong), d'autre part.

NATURE des CORRESPONDANCES.	PREMIER TARIF.	DEUXIÈME TARIF.
	ÉCHANGE ENTRE :	ÉCHANGE ENTRE :
	<p>La France et les bureaux français dans la Méditerranée, d'une part, et la Perse, d'autre part, par voie de Russie ou de Turquie (art. 4^{er} du décret);</p> <p>La Guadeloupe et les Antilles danoises (article 3 du décret);</p> <p>La France et les bureaux français dans la Méditerranée, d'une part, et les villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga, d'autre part, par la voie de Russie (art. 4 du décret).</p>	<p>La France, les bureaux français dans la Méditerranée, par voie du Golfe Persique, les colonies françaises et les bureaux français de Shang-Haï et d'Yokohama, sans distinction de voie, d'une part, et la Perse, d'autre part, et entre la France, les colonies françaises et les bureaux français à l'étranger, d'une part, et les colonies danoises et la Confédération Argentine, d'autre part (art. 2 du décret);</p> <p>Les colonies françaises et les bureaux français de Shang-Haï et d'Yokohama, d'une part, et les villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga, d'autre part, par la voie de Russie (art. 4 du décret);</p> <p>La France, les colonies françaises et les bureaux français à l'étranger, d'une part, et les villes d'Amoy, Canton, Foo-Chow, Hankow, Kiung-Chow, Ningpo et Swatow, d'autre part, par la voie de Hong-Kong (art. 5 du décret).</p>
Lettres ordinaires affranchies.....	30 centimes par 15 grammes.	40 centimes par 15 grammes.
Lettres ordinaires non affranchies.	60 centimes par 15 grammes.	70 centimes par 15 grammes.
Lettres recommandées.....	30 centimes par 15 grammes et droit fixe de 50 centimes	40 centimes par 15 grammes et droit fixe de 50 centimes.
Cartes postales ordinaires.....	15 centimes.	20 centimes.
Cartes postales recommandées...	40 centimes.	45 centimes.
Papiers d'affaires, échantillons et imprimés ordinaires.....	5 centimes par 50 grammes.	8 centimes par 50 grammes.
Papiers d'affaires, échantillons et imprimés recommandés.....	5 centimes par 50 grammes et droit fixe de 25 centimes	8 centimes par 50 grammes et droit fixe de 25 centimes.
Avis de réception des objets recommandés.....	Droit fixe de 20 centimes.	Droit fixe de 20 centimes.